



PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE

Adresse de correspondance :  
PETR Pays du Gévaudan-Lozère  
830 av de la Méridienne  
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols  
Courriel : [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

Département de la Lozère  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE\_2021\_021

Objet : Volontariat Territorial en Administration-Offre d'emploi chargé-e de mission

Séance du lundi 14 juin 2021

Date de la convocation: 08/06/2021

Membres en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Alain ASTRUC, Lionel BOUNIOL, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Martial MALIGES, Jean-Paul POURQUIER, Jean-Claude SALEIL, Francis SARTRE, Christine VALENTIN

**Représentés :**

**Excusés :** Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Séverine CORNUT, Alain FARGES, Aymeric FELGEIROLLES, Denis GRAS, Christine HUGON, Jérémy PIC, Vincent REMISE, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Joël ROUQUET, Samuel SOULIER, Christophe SUDRE, Michel THEROND

**Absents :** Jean-Claude CAYREL

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude SALEIL

*L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze juin à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°317 du 6 Mai 2021 portant création du dispositif de Volontariat Territorial en Administration,

**Le Président expose :**

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les Pays et PETR pourront également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Au sein de la collectivité locale (ou d'une structure éligible au VTA), les jeunes volontaires valoriseront leurs compétences pour aider les territoires ruraux à mobiliser des financements du plan de relance ou

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de TAR: 21/07/2021  
048-200078343-20210614-DE\_2021\_021-DE

à construire leurs projets de développement du territoire. De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités rurales est éligible.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales s'engage à verser une subvention forfaitaire de 15 000 euros à la structure accueillante. Cette aide sera versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement. Une première vague de recrutement de 200 VTA, allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'à la fin du mois de juillet, a été ouverte.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures relatives au plan de relance et notamment l'élaboration de son Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le PETR souhaite favoriser la création d'emplois sur son périmètre et l'accueil de porteurs de projets désireux de s'installer sur son territoire.

Après consultation des services de la Préfecture du Département de la Lozère, il est proposé de recourir au dispositif de Volontariat Territorial en Administration pour recruter un-e Chargé-e de mission « Attractivité territoriale » pour une durée de 12 mois, dans le cadre d'un contrat de projet sur la base de la grille indiciaire des Attachés territoriaux. Ce poste à temps complet (35h), placé sous l'autorité du Président du PETR, de l'élu référent du Pôle « Attractivité et développement local » et l'autorité fonctionnelle de la directrice et de la cheffe de projets « Contractualisations » aura pour missions :

- L'appui à l'élaboration du Projet de territoire 2021-2026 (rédaction, organisation de la concertation, communication)
- La mise à jour des données démographiques et socio-économiques du PETR
- La réalisation d'études prospectives favorisant l'attractivité démographique et économique du territoire
- La préparation des appels à projets et recherches de financements pour le pôle « Attractivité et développement local »
- L'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire (sur les volets projets de vie et professionnel)
- La mise en réseau de ces porteurs de projets avec les partenaires du PETR (agences consulaires, EPCI, Département de la Lozère, agence régionale, Occtav, ADEFPAT...) et élus du territoire

#### Conditions du poste :

- Grille indiciaire des Attachés Territoriaux (Contrat de projet)
- Formation : niveau Bac+4 à bac +5 en développement local
- Contrat à durée déterminée de 12 mois.
- Poste à temps complet – 35h - basé à Marvejols, Lozère

#### Accompagnement de la collectivité :

- Aide à la recherche d'un logement
- Participation à la mutuelle et prévoyance et CNAS
- Prise en charge des formations nécessaires à l'adaptation au poste

Il est précisé que l'offre d'emploi devra être publiée sur le site dédié au dispositif VTA créé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Aucun recrutement ne devra être effectué avant vérification auprès du délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) (préfet de département) du nombre de VTA encore disponible sur cette première vague. Dans le cas contraire, le versement de l'aide ne pourra être garanti.

Compte tenu de l'exposé du Président et après avoir délibéré, le conseil syndical :

- Valide la création d'un poste de Chargé-e de mission « Attractivité territoriale » sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration selon les conditions définies ci-dessus
- Affecte en conséquence les crédits correspondants au budget 2021 (voir décision modificative en date du 14 Juin 2021)
- autorise le Président du PETR à signer tout document se rapportant à cette convention et à son exécution

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 21 / 07 / 2021  
et publié ou notifié  
le 28 / 07 / 2021

Certifié conforme,

A Marvejols, le 14 juin 2021



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 21/07/2021  
048-200078343-20210614-DE\_2021\_021-DE